

SYNDICAT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD YVELINES

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement collectif

Exercice 2022



RPQS Service Assainissement – Année 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs

peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. <u>Caractérisation technique du service</u>	5
1.1. <i>Présentation du territoire desservi</i>	5
1.2. <i>Mode de gestion du service</i>	6
1.3. <i>Estimation de la population desservie (D201.0)</i>	6
1.4. <i>Nombre d'abonnés</i>	7
1.5. <i>Volumes facturés</i>	8
1.6. <i>Détail des imports et exports d'effluents</i>	9
1.7. <i>Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)</i>	9
1.8. <i>Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert</i>	9
1.9. <i>Ouvrages d'épuration des eaux usées</i>	10
1.10. <i>Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)</i>	35
1.10.1. <i>Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration</i>	35
1.10.2. <i>Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration</i>	36
2. <u>Tarifification de l'assainissement et recettes du service</u>	37
2.1. <i>Modalités de tarification</i>	37
2.2. <i>Facture d'assainissement type (D204.0)</i>	38
2.3. <i>Recettes</i>	40
3. <u>Indicateurs de performance</u>	41
3.1. <i>Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)</i>	41
3.2. <i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)</i>	41
3.3. <i>Conformité de la collecte des effluents (P203.3)</i>	43
3.4. <i>Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)</i>	44
3.5. <i>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)</i>	45
3.6. <i>Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)</i>	46
4. <u>Financement des investissements</u>	47
4.1. <i>Montants financiers</i>	47
* comprend les travaux prévus pour le déplacement du collecteur à Ablis – ZA Ouest	47
4.2. <i>Etat de la dette du service</i>	47
4.3. <i>Amortissements</i>	47

4.4.	<i>Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....</i>	48
4.5.	<i>Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....</i>	48
5.	<u>Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</u>	49
5.1.	<i>Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....</i>	49
5.2.	<i>Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)</i>	49
6.	<u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>	50

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal

intercommunal

- **Nom de la collectivité** : SYNDICAT DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD YVELINES
- **Nom de l'entité de gestion** : assainissement collectif
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- **Compétences liées au service** :

		Oui	Non
	Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ablis, Allainville, Boinville-le-Gaillard, Clairefontaine-en-Yvelines (depuis le 01/01/2022), Garancières-en-Beauce, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Sonchamp
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non¹
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation² : Non

¹ Non applicable au SEASY (EPCI < 50.000 habitants, sans communes de plus de 10.000 habitants)

² Approbation en assemblée délibérante des conseils municipaux selon communes (entre le 26/01/2000 et le 13/12/2012)

Le zonage de l'assainissement collectif a été approuvé par le SEASY le 23/06/2021 pour les communes de Longvilliers, Orcemont, Orphin et Sonchamp.

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation¹ : 01/06/2016. Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie

- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **18 061** habitants au 31/12/2022 (17 374 au 31/12/2021).

¹ Approbation en assemblée délibérante du SEASY

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **7 769** abonnés au 31/12/2022 (7 411 au 31/12/2021).

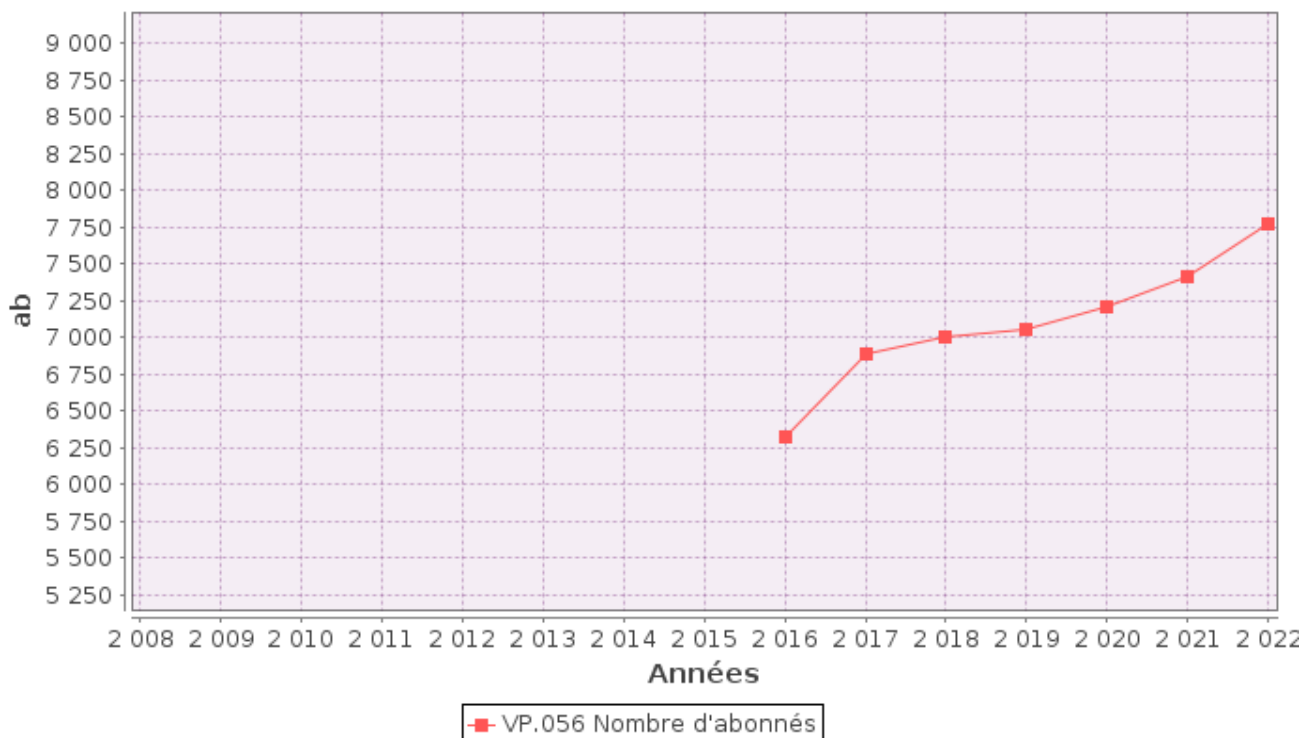
La répartition des abonnés par système d'assainissement et commune est la suivante :

Code	COMMUNE	Nombre d'abonnés				
		Système d'Assainissement	Total 2021	domestiques au 31/12/2022	non domestiques au 31/12/2022	Total 2022
AP	Allainville-aux-Bois, Paray-Douaville	Allainville/Paray	134	135		135
BN	Boinville-le-Gaillard	Le Bréau	50	47		47
BO	Sonchamp	Boutareine	76	78		78
BT	Boinville-le-Gaillard	Bretonville	196	198		198
CB	La-Celle-les-Bordes	La Celle-les Bordes	350	349		349
CY	Clairefontaine-en-Yvelines	Clairefontaine-en-Yvelines		287		287
CR	Prunay-en-Yvelines	Craches	82	82		82
EG	Orcemont	Etang Guillemet	11	11		11
EP	Orcemont	Epinaye	34	34		34
GA	Garancières-en-Beauce	Garancière	106	113		113
GR	Sonchamp	Greffiers	127	127		127
HU	Sonchamp	La Hunière	149	151		151
MG	Ablis	Maignuérin	114	115		115
MP	La-Celle-les-Bordes	Maupas	10	10		10
OC	Orcemont	Orcemont	285	279		279
OH	Orphin	Orphin	323	321	1	322
OV	Orsonville	Orsonville	133	133		133
PL	Longvilliers	Le Petit Plessis	61	61		61
PR	Prunay-en-Yvelines	Prunay	248	269		269
PT	Ponthévrard	Ponthévrard	256	256		256
RL	Rocheft-en-Yvelines, Longvilliers	Rocheft-Longvilliers	455	458		458
RO	Orcemont	Les Rôtis	24	24		24
SC	Sonchamp	Sonchamp	292	299		299
SR	Garancières-en-Beauce	Sermonville	6	6		6
SY	Saint-Arnoult-en-Yvelines	Saint-Arnoult-en-Yvelines	2508	2492		2492
VG	Ablis	Vignes Ablis	1381	1433		1433
		TOTAL	7411	7768	1	7769

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 7 776.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 53,1 abonnés/km) au 31/12/2022 (53,76 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,32 habitants/abonné au 31/12/2022 (2,34 habitants/abonné au 31/12/2021).



1.5. Volumes facturés

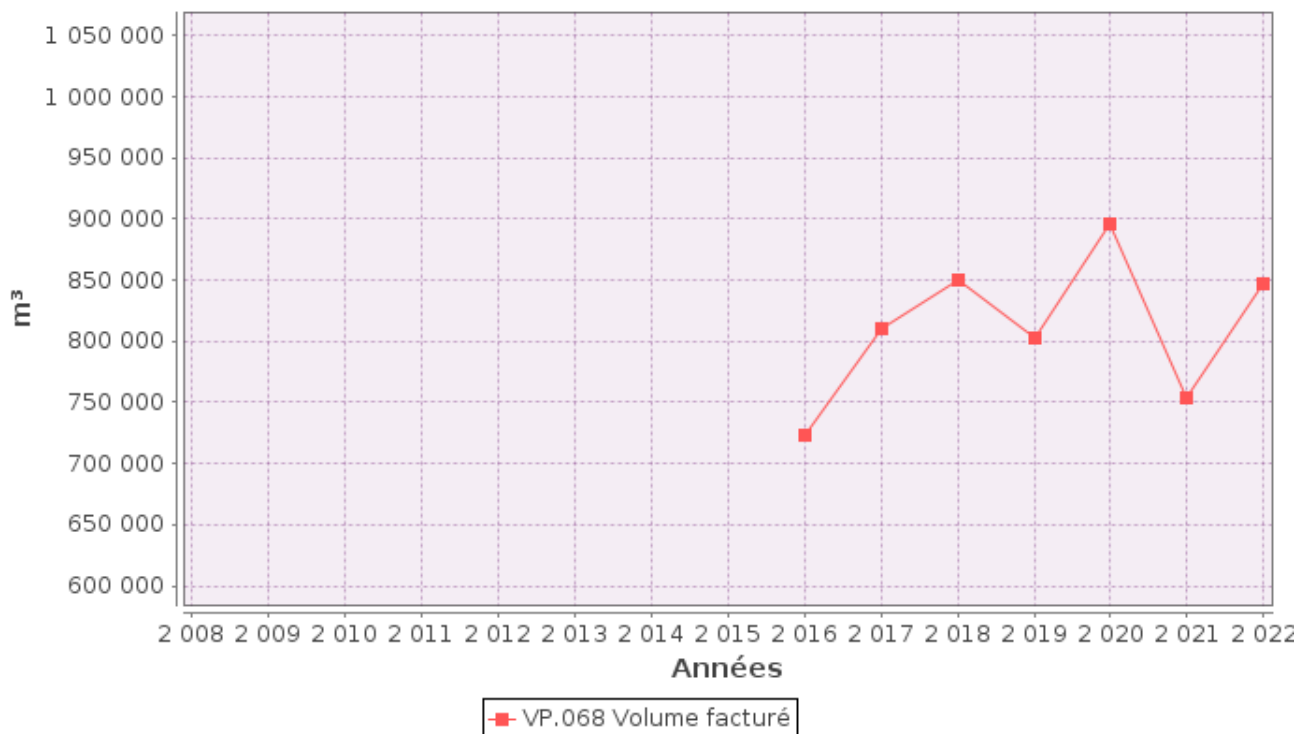


Les volumes facturés durant les derniers exercices sont les suivants :

	Volumes 2016 en m ³	Volumes 2017 en m ³	Volumes 2018 en m ³	Volumes 2019 en m ³	Volumes 2020 en m ³	Volumes 2021 en m ³	Volumes 2022 en m ³	Variation en % 2021/2022
Abonnés domestiques ¹	611 036	748 727	820 577	762 561	853 151	729 068	809 651	+ 11 %
Abonnés non domestiques	112 282	61 319	29 000	40 154	43 443	24 337 ²	37 008³	+ 0.52 %
Total des volumes facturés aux abonnés	723 318	810 046	849 577	802 715	896 594	753 405	846 659	+ 12.4 %

¹ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

² Les volumes ont augmenté malgré la fermeture de Rambol en avril, notamment du fait du rattrapage de facture pour cette usine.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **1** au 31/12/2022 (2 au 31/12/2021).

La société concernée est : GUERLAIN à Orphin.
La société RAMBOL a fermé en avril 2022.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **21,3** km de réseau unitaire hors branchements,
 - **125** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de **146,3** km (**137,86** km au 31/12/2021).

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 25¹ Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration d'Allainville Code Sandre de la station : 037800901000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		01/01/2012											
Commune d'implantation		Allainville (78009)											
Lieu-dit		RN191 – Lagune Saint-Marc											
Capacité nominale STEU en EH ²		500											
Nombre d'abonnés raccordés		135											
Nombre d'habitants raccordés		30											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		80 m ³ /j (niveau local) – 57,00 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 06/08/2009 (Dossier Loi sur l'Eau)											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol							
		Nom du milieu récepteur				Nappe de Beauce - lagune de la station							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		70				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		30				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								Pt	
				DBO ₅		DCO		MES		NGL			
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/2022		OUI		9.5	95	40.5	92	5	98	11	85	7.4	54
Moy annuelle		OUI		9.5	95	40.5	92	5	98	11	85	7.4	54

¹ Hors stations de Bouc-Etourdi, exploitée par le SORP (Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle), et de Sermonville, Microstep d'une charge < à 10 EH
La STEP de la Bâte - Longvilliers a été supprimée en décembre 2020.

² EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : SONCHAMP - Boutareine
Code Sandre de la station : 037860103000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1977									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		RD 936, hameau de Boutareine									
Capacité nominale STEU en EH ¹		500									
Nombre d'abonnés raccordés		78									
Nombre d'habitants raccordés		168									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75 m ³ /j (niveau local) – 53,33 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		15/03/2001 (arrêté)							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Rémarde							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL		70		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		15		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		10		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		8		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/2022	OUI	6.6	98	25.3	96	11	96	11.2	84	2.3	81
Moy annuelle	OUI	6.6	98	25.3	96	11	96	11.2	84	2.3	81

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°3 : Station d'épuration Boinville – Le Bréau
Code Sandre de la station : 037807101000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1985									
Commune d'implantation		Boinville-le-Gaillard (78071)									
Lieu-dit		Impasse du Puits – Hameau Le Bréau sans Nappe									
Capacité nominale STEU en EH ¹		120									
Nombre d'abonnés raccordés		47									
Nombre d'habitants raccordés		116									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30 m ³ /j (niveau local) – 20,04 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Patineau - sources de l'Orge, via collecteur agricole							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
03/2019	OUI	6.3	94	50	87	19	84	22.9	82	2.4	78
Moy annuelle	OUI	6.3	94	50	87	19	84	22.9	82	2.4	78

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°4 : Station d'épuration de Boinville – Bretonville
Code Sandre de la station : 037807103000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1985									
Commune d'implantation		Boinville-le-Gaillard (78071)									
Lieu-dit		Rue du Château d'Eau – Hameau de Bretonville									
Capacité nominale STEU en EH ¹		400									
Nombre d'abonnés raccordés		198									
Nombre d'habitants raccordés		489									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		60 m ³ /j (niveau local) – 58,06 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Perray, via collecteur agricole et le ru de Gourville							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
02/2022	OUI	4.6	98	31.2	95	15	96	16.1	89	3.1	85
Moy annuelle	OUI	4.6	98	31.2	95	15	96	16.1	89	3.1	85

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°5 : Station d'épuration de La Celle-les-Bordes bourg
Code Sandre de la station : 037812501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1977									
Commune d'implantation		La Celle-les-Bordes (78125)									
Lieu-dit		Chambernoux									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		349									
Nombre d'habitants raccordés		809									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		207 m ³ /j (niveau local) – 207 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 14/08/2014 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur L'Aulne									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		18		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		8		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		7		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		1.16		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
06/2022	NON	6.5	97	23.1	96	8	98	4.5	96	3.3	87
12/2022	NON	4.4	99	20	98	10	98	12.7	92	1.5	93
Moy annuelle	NON	5.1	99	21	97	9.3	98	10	93	2.1	91

Dépassement en Ptot malgré l'unité de déphosphatation en place.

La norme de rejet en phosphore et difficilement atteignable, un porté à connaissance va être déposé pour éventuellement obtenir une norme de rejet moins stricte.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°6 : Station d'épuration de Clairefontaine-en-Yvelines
Code Sandre de la station : 037816401000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée									
Date de mise en service		01/01/1996									
Commune d'implantation		Clairefontaine-en-Yvelines (78164)									
Lieu-dit		Sente de l'Essart									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1300									
Nombre d'abonnés raccordés		287									
Nombre d'habitants raccordés		709									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		260 m ³ / j (niveau local) – 334 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		Arrêté 28/07/1995							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du		(Dossier Loi sur l'Eau déposé en 2023)							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Rabette							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		50		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		10		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		5		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		4		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/2022	NON	3	99	20	98	5	98	16.6	80	1	94
12/2022	OUI	3.7	99	20	97	5	98	2.6	96	0.2	99
Moy annuelle	OUI	3.3	99	20	97	4.5	99	9.8	86	0.6	96

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°7 : Station d'épuration de Prunay – Craches
Code Sandre de la station : 037850602000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée moyenne charge									
Date de mise en service		01/01/2013									
Commune d'implantation		Prunay-en-Yvelines (78506)									
Lieu-dit		Rue de la Libération – Hameau de Craches									
Capacité nominale STEU en EH ¹		150									
Nombre d'abonnés raccordés		82									
Nombre d'habitants raccordés		176									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30 m ³ /j (niveau local) – 66.92 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Perray, via collecteur agricole et le ravin des Bois de Prunay							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
02/2019	OUI	8	96	38.5	87	18	89	22.4	75	3.5	60
Moy annuelle	OUI	8	96	38.5	87	18	89	22.4	75	3.5	60

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°8 : Station d'épuration d'Orcemont – Etang Guillemet
Code Sandre de la station : 037846403000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres plantés de Macrophytes									
Date de mise en service		2014									
Commune d'implantation		Orcemont (78125)									
Lieu-dit		Etang Guillemet – RD150									
Capacité nominale STEU en EH ¹		100									
Nombre d'abonnés raccordés		11									
Nombre d'habitants raccordés		29									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		18 m ³ /j (niveau local) – 8,23 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/02/2012 (Porté à connaissance)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Drouette									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
05/2019	OUI	20.1	94	41	95	7	98	2.3	98	5.2	76
Moy annuelle	OUI	20.1	94	41	95	7	98	2.3	98	5.2	76

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°9 : Station d'épuration d'Orcemont – Epinaye
Code Sandre de la station : 037846402000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres plantés de Macrophytes									
Date de mise en service		2013									
Commune d'implantation		Orcemont (78125)									
Lieu-dit		Chemin des Nones – CR29									
Capacité nominale STEU en EH ¹		110									
Nombre d'abonnés raccordés		34									
Nombre d'habitants raccordés		90									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		14 m ³ /j (niveau local) – 10,8 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/02/2012 (Porté à connaissance)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Drouette, via collecteur agricole							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						90	
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						85	
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						90	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						85	
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
05/2019	OUI	20.1	94	64	90	10	96	5.8	95	19.4	16
Moy annuelle	OUI	20.1	94	64	90	10	96	5.8	95	19.4	16

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°10 : Station d'épuration de Garancières-en-Beauce
Code Sandre de la station : 032816901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres plantés de Macrophytes + Lagunage									
Date de mise en service		2012									
Commune d'implantation		Garancières-en-Beauce (28700)									
Lieu-dit		Rue du Gault									
Capacité nominale STEU en EH ¹		350									
Nombre d'abonnés raccordés		113									
Nombre d'habitants raccordés		230									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		52 m ³ /j (niveau local) – 48 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 10/12/2010 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Infiltration dans le sol							
		Nom du milieu récepteur		Nappe de Beauce							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
03/2022	OUI	4.1	99	37	97	8	97	6.4	95	2.9	88
Moy annuelle	OUI	4.1	99	37	97	8	97	6.4	95	2.9	88

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°11 : Station d'épuration de Sonchamp-Greffiers
Code Sandre de la station : 037860102000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1975									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		Rue de la Droue – RN10/RD 936									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		127									
Nombre d'habitants raccordés		274									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		200 m ³ /j (niveau local) – 194.8 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		29/06/1973 (arrêté)							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Drouette							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
05/2022	OUI	5.6	95	20.1	93	2	99	24	74	6.2	61
Moy annuelle	OUI	5.6	95	20.1	93	2	99	24	74	6.2	61

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°12 : SONCHAMP - La Hunière
Code Sandre de la station : 037860104000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1977									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		Rue des Chênes Secs – hameau La Hunière									
Capacité nominale STEU en EH ¹		500									
Nombre d'abonnés raccordés		151									
Nombre d'habitants raccordés		325									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75 m ³ /j (niveau local) – 43 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date Selon arrêté national du 21/07/2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Rémarde									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/2022	OUI	6.3	98	59	91	11	96	11.3	88	6.7	55
Moy annuelle	OUI	6.3	98	59	91	11	96	11.3	88	6.7	55

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°13 : Station d'épuration d'Ablis – Mainguérin
Code Sandre de la station : 037800302000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1978									
Commune d'implantation		Ablis (78003)									
Lieu-dit		Chemin de l'Orme Aigu – Chemin des Layons – Hameau de Mainguérin									
Capacité nominale STEU en EH ¹		200									
Nombre d'abonnés raccordés		115									
Nombre d'habitants raccordés		263									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30 m ³ /j (niveau local) – 22 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 16/01/1978 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Perray							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
01/2019	OUI	8.9	94	25	94	8	92	7.3	92	4.3	60
03/2019	OUI	4.9	97	29	93	11	90	10.4	92	6.5	36
Moy annuelle	OUI	6.9	96	27	93	9.5	91	8.9	92	5.4	48

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°14 : Station d'épuration de la Celle-Les-Bordes – Maupas
Code Sandre de la station : 037812502000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Microstep									
Date de mise en service		1987									
Commune d'implantation		La-Celle-les-Bordes (78720)									
Lieu-dit		Route de Saint-Robert – Hameau Le Maupas									
Capacité nominale STEU en EH ¹		50									
Nombre d'abonnés raccordés		10									
Nombre d'habitants raccordés		23									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		10 m ³ /j (niveau local) – 3 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 07/04/2017 (Porté à Connaissance)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur L'Aulne, via collecteur agricole									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES		40		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
06/2019	OUI	19.4	80	45	80	24	75	12.2	70	3.6	72
Moy annuelle	OUI	19.4	80	45	80	24	75	12.2	70	3.6	72

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°15 : Station d'épuration d'Orcemont
Code Sandre de la station : 037846401000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1990									
Commune d'implantation		Orcemont (78464)									
Lieu-dit		CR39									
Capacité nominale STEU en EH ¹		900									
Nombre d'abonnés raccordés		279									
Nombre d'habitants raccordés		740									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		480 m ³ / j (niveau local) – 351 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 26/09/1989 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Drouette							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
05/2022	OUI	5	99	36.2	96	5	99	5.5	95	1.9	89
11/2022	OUI	4.8	99	37.6	96	11	97	17.8	84	7	67
Moy annuelle	OUI	4.9	99	37.3	96	9.7	98	15.1	86	5.9	71

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°16 : Station d'épuration d'Orphin
Code Sandre de la station : 037847001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1995									
Commune d'implantation		Orphin (78470)									
Lieu-dit		Le Haut Orphin – Rue de la Drouette									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		322									
Nombre d'habitants raccordés		757									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		300 m ³ / j (niveau local) – 199 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 30/05/1994 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Drouette							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
11/2022	OUI	5.2	99	20	98	2	99	16.3	78	1.1	92
Moy annuelle	OUI	5.2	99	20	98	2	99	16.3	78	1.1	92

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°17 : Station d'épuration d'Orsonville
Code Sandre de la station : 037847201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1973									
Commune d'implantation		Orsonville (78472)									
Lieu-dit		Grande Rue – Les Grandes Mares									
Capacité nominale STEU en EH ¹		350									
Nombre d'abonnés raccordés		133									
Nombre d'habitants raccordés		305									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		70 m ³ /j (niveau local) – 48.67 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Les Grandes Mares / Nappe de Beauce							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
06/2022	OUI	28.5	89	64	89	5	98	7.1	89	5.9	51
Moy annuelle	OUI	28.5	89	64	89	5	98	7.1	89	5.9	51

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°18 : Station d'épuration de Longvilliers – Petit Plessis
Code Sandre de la station : 037834902000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1981									
Commune d'implantation		Longvilliers (78349)									
Lieu-dit		Hameau Le Petit Plessis									
Capacité nominale STEU en EH ¹		200									
Nombre d'abonnés raccordés		61									
Nombre d'habitants raccordés		135									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30 m ³ /j (niveau local) – 18 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 28/10/1980 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Rémarde									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
09/2019	OUI	6.5	97	25.2	92	6	95	18.5	64	4.3	61
Moy annuelle	OUI	6.5	97	25.2	92	6	95	18.5	64	4.3	61

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°19 : Station d'épuration de Prunay-bourg
Code Sandre de la station : 037850601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1975									
Commune d'implantation		Prunay-en-Yvelines (78506)									
Lieu-dit		Rue d'Andret									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		269									
Nombre d'habitants raccordés		578									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		150 m ³ /j (niveau local) – 99 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Perray							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
08/2022	OUI	5	98	26.9	96	14	96	24.3	76	1	92
Moy annuelle	OUI	5	98	26.9	96	14	96	24.3	76	1	92

L'unité de déphosphatation installée sur la station en 2021 permet d'atteindre en 2022 les objectifs fixés par l'arrêté préfectoral.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°20 : Station d'épuration de Ponthévrard
Code Sandre de la station : 037849901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1996									
Commune d'implantation		Ponthévrard (78499)									
Lieu-dit		Résidence Valbois									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1500									
Nombre d'abonnés raccordés		256									
Nombre d'habitants raccordés		660									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		300 m ³ /j (niveau local) – 185 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 28/07/1995 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Gironde									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		4		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
Moy annuelle 2022	OUI	4.4	98	20	97	9.6	96	23.9 *	74	1.2	91

L'unité de déphosphatation installée sur la station en fin d'année 2020 permet d'atteindre depuis 2021 les objectifs fixés par l'arrêté préfectoral.

*sur 3 analyses réalisées, une analyse élevée en NGL a fait dépasser la moyenne annuelle par rapport à la norme autorisée. Cependant, seules 2 analyses sont obligatoires, la Police de l'Eau ne tiendra donc pas compte de ce dépassement et accorde la conformité.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°21 : Station d'épuration de Rochefort – Longvilliers
Code Sandre de la station : 037834903000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1993									
Commune d'implantation		Longvilliers (78349)									
Lieu-dit		Route de La Bête									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1500									
Nombre d'abonnés raccordés		458									
Nombre d'habitants raccordés		1038									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		600 m ³ /j (niveau local) – 303 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 12/05/1992 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Rabette							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		2.2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
03/2022	OUI	3.5	99	22.2	98	5	99	5.4	94	0.1	100
09/2022	OUI	4.8	90	25.1	75	4	91	8.2	48	0.5	71
Moy annuelle	OUI	4.4	97	24.2	93	4.3	97	7.3	82	0.4	96

Le hameau de la Bête à Longvilliers a été raccordé sur cette station d'épuration fin 2020.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°22 : Station d'épuration d'Orcemont – Les Rôtis
Code Sandre de la station : 037846404000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Filtres plantés de Macrophytes								
Date de mise en service			2015								
Commune d'implantation			Orcemont (78125)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ¹			75								
Nombre d'abonnés raccordés			24								
Nombre d'habitants raccordés			64								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			9,50 m ³ /j (niveau local) – 8.26 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/02/2012 (Porté à Connaissance)								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			La Drouette					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
09/2019	OUI	8.1	96	48	85	9	95	1.8	97	9.7	49
Moy annuelle	OUI	8.1	96	48	85	9	95	1.8	97	9.7	49

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°23 : Station d'épuration de Saint-Arnoult-en-Yvelines
Code Sandre de la station : 037853701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/2006									
Commune d'implantation		Saint-Arnoult-en-Yvelines (78537)									
Lieu-dit		Impasse des Ecuries – Rue de l'Aleu									
Capacité nominale STEU en EH ¹		13000									
Nombre d'abonnés raccordés		2492									
Nombre d'habitants raccordés		5845									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		3 791 m ³ /j (niveau local) – 2 361 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		11/02/2011 (Arrêté)							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Rémarde							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		50		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		20		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL		10		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		2		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		1 (0,5 du 01/05 au 31/10)		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
Moy annuelle 2022	OUI	3.8	98	23.8	95	3.4	98	5.2	93	0.3	98

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°24 : Station d'épuration de Sonchamp-Bourg
Code Sandre de la station : 037860101000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1988									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		Rue des Vallées									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		299									
Nombre d'habitants raccordés		644									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		260 m ³ /j (niveau local) – 260 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		16/12/1987 (Arrêté)							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Rémarde							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		10		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
10/2022	OUI	5	98	21.8	97	8	97	7	95	3.8	64
Moy annuelle	OUI	5	98	21.8	97	8	97	7	95	3.8	64

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°25 : Station d'épuration d'Ablis-Les Vignes
Code Sandre de la station : 037800301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1996									
Commune d'implantation		Ablis (78003)									
Lieu-dit		Les Vignes – RD168									
Capacité nominale STEU en EH ¹		13500 – 6750 sur une seule file									
Nombre d'abonnés raccordés		1433									
Nombre d'habitants raccordés		3282									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1 000 m ³ /j (niveau local) – 559 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		01/12/2008 (Arrêté)							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Perray							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		50		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		20		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL		10		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		5		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		0.5		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		1		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
Moy annuelle 2022	OUI	3.6	99	21.7	96	3.7	99	3.6	96	0.3	97

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites¹ entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre en tMS² :

STEP	Code Sandre	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Allainville	037800901000	3.8	3.32	3.64	4.13	2.32	4,05
Boinville – Le Bréau	037807101000	1.04	1.35	0.59	0.59	1.33	0,56
Sonchamp – Boutareine	037860103000	0.5	1.48	1.3	1.98	0.33	0,85
Boinville – Bretonville	037807103000	4.5	6.35	9.21	7.72	4.09	4,20
La Celle-les-Bordes bourg	037812501000	4.7	0 ³	0 ³	0.40	0 ³	6,35
Clairefontaine-en-Yvelines	037816401000	NC	NC	NC	NC	NC	9,81
Prunay – Craches	037850602000	1.9	2.46	1.97	1.41	2.07	0,59
Orcemont – Etang Guillemet	037846403000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Orcemont – Epinaye	037846402000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Garancières-en-Beauce	032816901000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Sonchamp – Greffiers	037860102000	0.6	0.46	1.19	2.39	1.76	1,99
Sonchamp – La Hunière	037860104000	2.2	0 ⁵	0 ⁵	2.75	1.61	6,84
Ablis – Mainguérin	037800302000	1.4	1.8	2.12	2.95	3.71	2,90
la Celle-les-Bordes – Maupas	037812502000	0.06	0.03	0	0	0	0
Orcemont	037846401000	6.4	2.69	4.83	4.80	3.7	3,18
Orphin	037847001000	8.3	10.2	11.58	8.15	7.46	11,42
Orsonville	037847201000	1.8	3.34	1.61	3.57	1.25	2,07
Longvilliers – Petit Plessis	037834902000	0.94	1.5	1.63	1.58	2.75	1,61
Prunay-bourg	037850601000	2.5	3.71	4.36	3.97	1.18	5
Ponthévrard	037849901000	0.7	0.23	6.48	16.07	11.96	10,45
Rochefort – Longvilliers	037834903000	8.8	2.84	2.08	14.37	9.23	11,75
Orcemont – Les Rôtis	037846404000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Saint-Arnoult-en-Yvelines	037853701000	115.1	119.29	104.3	105.10	133.88	98,29
Sonchamp	037860101000	6.8	2.68	7.9	3.97	2.49	4,92
Ablis-Les Vignes	037800301000	78.6	60.8	88.9	42.10	71.87	96,80
Total des boues produites		252.10	224.90	254,3	226.82	262.99	283.630

¹ Les boues produites ont été évaluées sur la base des boues évacuées des stations d'épuration

² En tonnes de matières sèches (tMS)

³ Les boues sont stockées dans des géotubes : il n'y a pas eu d'évacuation en 2021.

⁴ Station d'épuration type « Lits plantés de Macrophytes » ou « Lits plantés de Macrophytes + Lagunes », sans évacuations de boues

⁵ La capacité de stockage du silo est de plusieurs années : les boues ayant été évacuées en 2017, il n'y en a pas eu en 2019

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées¹ entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre en tMS² :

STEP	Code Sandre	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Allainville	037800901000	3.8	3.32	3.64	4.13	2.32	4,05
Boinville – Le Bréau	037807101000	1.04	1.35	0.59	0.59	1.33	0,56
Sonchamp – Boutareine	037860103000	0.5	1.48	1.3	1.98	0.33	0,85
Boinville – Bretonville	037807103000	4.5	6.35	9.21	7.72	4.09	4,20
La Celle-les-Bordes bourg	037812501000	4.7	0 ³	0 ³	0.40	0 ³	6,35
Clairefontaine-en-Yvelines	037816401000	NC	NC	NC	NC	NC	9,81
Prunay – Craches	037850602000	1.9	2.46	1.97	1.41	2.07	0,59
Orcemont – Etang Guillemet	037846403000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Orcemont – Epinaye	037846402000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Garancières-en-Beauce	032816901000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Sonchamp – Greffiers	037860102000	0.6	0.46	1.19	2.39	1.76	1,99
Sonchamp – La Hunière	037860104000	2.2	0 ⁵	0 ⁵	2.75	1.61	6,84
Ablis – Mainguérin	037800302000	1.4	1.8	2.12	2.95	3.71	2,90
La Celle-les-Bordes – Maupas	037812502000	0.06	0.03	0	0	0	0
Orcemont	037846401000	6.4	2.69	4.83	4.80	3.7	3,18
Orphin	037847001000	8.3	10.2	11.58	8.15	7.46	11,42
Orsonville	037847201000	1.8	3.34	1.61	3.57	1.25	2,07
Longvilliers – Petit Plessis	037834902000	0.94	1.5	1.63	1.58	2.75	1,61
Prunay-bourg	037850601000	2.5	3.71	4.36	3.97	1.18	5
Ponthévrard	037849901000	0.7	0.23	6.48	16.07	11.96	10,45
Rochefort – Longvilliers	037834903000	8.8	2.84	2.08	14.37	9.23	11,75
Orcemont – Les Rôtis	037846404000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Saint-Arnoult-en-Yvelines	037853701000	115.1	119.29	104.3	105.10	133.88	98,29
Sonchamp	037860101000	6.8	2.68	7.9	3.97	2.49	4,92
Ablis-Les Vignes	037800301000	78.6	60.8	88.9	42.10	71.87	96,80
Total des boues produites		252.10	224.90	254,3	226.82	262.99	283.630

¹ Les boues produites ont été évaluées sur la base des boues évacuées des stations d'épuration

² En tonnes de matières sèches (tMS)

³ Les boues sont stockées dans des géotubes : il n'y a pas eu d'évacuation en 2021.

⁴ Station d'épuration type « Lits plantés de Macrophytes » ou « Lits plantés de Macrophytes + Lagunes », sans évacuations de boues

⁵ La capacité de stockage du silo est de plusieurs années : les boues ayant été évacuées en 2017, il n'y en a pas eu en 2019

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux du 01/01/2017 au 01/01/2023 sont les suivants :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service	-	-
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC) ¹	3 000 € / construction individuelle	3 500 € / construction individuelle
Participation aux frais de branchement ²	-	-

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité							
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ³	20 €	20 €	20 €	25 €	30 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Prix au m ³	1,40 €/m ³	1,54 €/m ³	1,56 €/m ³	1,58 €/m ³	1,87 €/ m ³	2,11 €/ m ³
Taxes et redevances							
Taxes	Taux de TVA ⁴	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,24 €/m ³	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³

¹ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE), pour une construction individuelle.

Le montant de la PFAC est de 1.750 € / logement créé dans le cadre d'immeuble collectif ou par extension ou par changement d'affectation d'une partie d'une construction existante.

² A la charge du demandeur, hors opérations groupées en domaine public (création/extension de réseaux, mise en séparatif des réseaux, etc.)

³ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³

⁴ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 08/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service (sans objet).
- Délibération du 08/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

2.2.Facture d'assainissement type (D204.0)

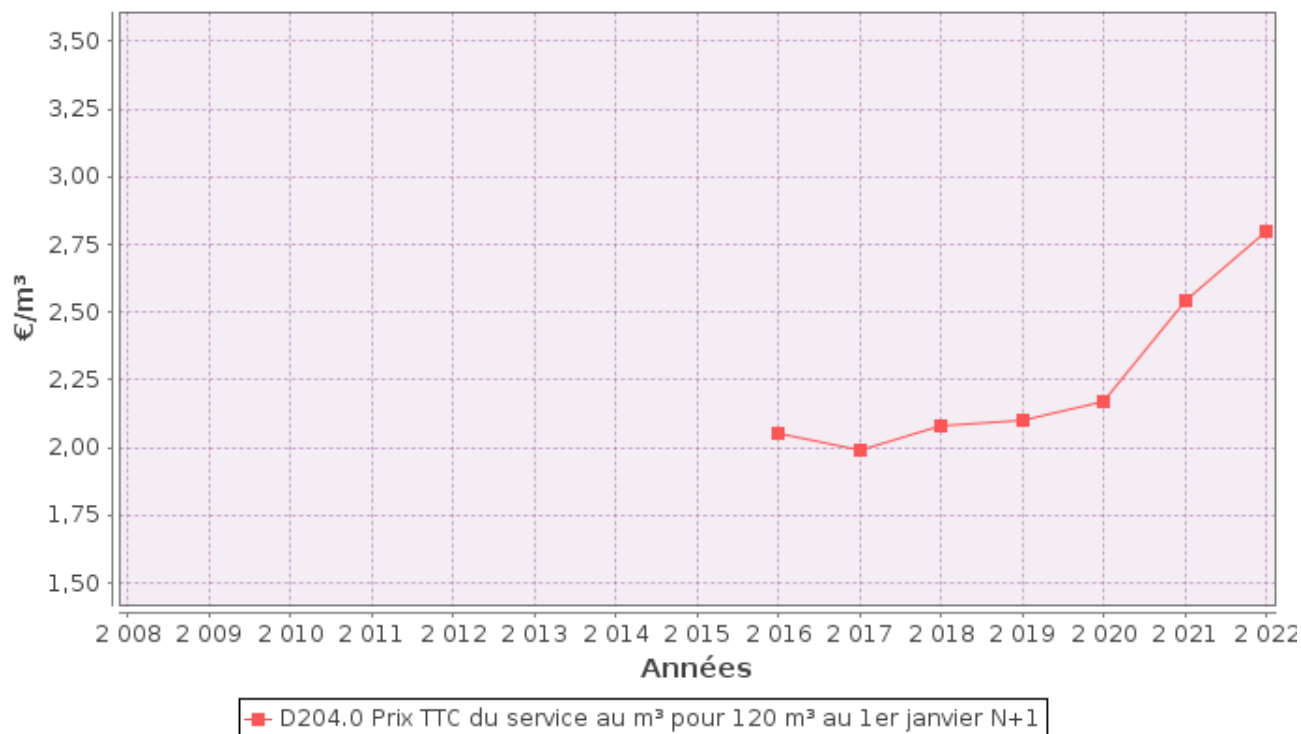


Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,00	30,00	0%
Part proportionnelle	224,40	253,20	12,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	254,40	283,20	11,3%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	_____%
Autre : _____	0,00	0,00	_____%
TVA	27,66	30,54	10,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	49,86	52,74	5,8%
Total	304,26	335,94	10,4%
Prix TTC au m³	2,54	2,80	10,2%

Le tarif est le même pour toutes les communes.

RPQS Service Assainissement – Année 2022



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle**
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Redevance eaux usées usage domestique ¹	1 181 608,91 ²	1 162 903,65	1 286 649,44	1 515 484,26	1 345 125,77	1 621 962,04
<i>dont abonnements</i>						
Redevance eaux usées usage non domestique	143 047,50 ³	26 504,07 ³	52 020,58	58 037,32	38 411,51	60 379,00
<i>dont abonnements</i>						
Recette pour boues et effluents importés	-	-				
Régularisations (+/-)	-	-				
Total recettes de facturation	1 324 656,41	1 189 407,72	1 338 670,03	1 573 521,58	1 383 537,28	1 682 341,04
Recettes de raccordement	140 793,00	149 500,20	211 500,00	379 500,00	230 001,60	232 500,00
Prime de l'Agence de l'Eau	183 286,58 ⁴	81 288,99	81 749,93	72 046,69	75 504,96	78 414,67
Contribution au titre des eaux pluviales						
Recettes liées aux travaux						
Contribution exceptionnelle du budget général						
Autres recettes (subventions d'exploitation)	5 876,00 €					
- Contrôles branchements			40 550	36 650	49 200	50 070
- Subvention AESN			17 144 ⁵	1 409 ⁵	926	32 278
Total autres recettes			350 943,93	489 605,69	355 632,56	393 262,67
Total des recettes	1 654 611,99	1 420 196,91	1 689 613,96	2 063 127,27	1 739 169,84	2 075 603,71

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 2 075 603,71 € (1 739 169,84 € au 31/12/2021).

¹ Ce montant n'inclut pas la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

² Augmentation des redevances avec l'intégration de Sonchamp et St Arnoult sur 3 mois

³ Diminution des redevances non domestiques avec l'arrêt de l'activité de la société Géo à Ablis

⁴ En 2017, sont prises en compte certaines primes de 2015 et 2016

⁵ Subventions dues aux RSDE et ITV sur St Arnoult pour 2019

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = $\left(\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \right) \times 100$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,91% des 7 776 abonnés potentiels (99,91% pour 2021).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	10
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50,16%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50,97%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	54,97%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	35

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 35 pour l'exercice 2022 (35 pour 2021).

Les schémas directeurs d'assainissement en cours sur 11 communes (démarrage en mars 2021) vont permettre d'augmenter cet indice prochainement.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)¹

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

STEP	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Allainville	5,18	100	100	100	100
Boinville – Le Bréau	1,24	100	100	100	100
Sonchamp – Boutareine	4,13	100	100	100	100
Boinville – Bretonville	11,27	100	100	100	100
La Celle-les-Bordes bourg	49,14	100	100	100	100
Clairefontaine -en-Yvelines	43,77	-	-	-	100
Prunay – Craches	3,55	100	100	100	100
Orcemont – Etang Guillemet	2,14	100	100	100	100
Orcemont – Epinaye	1.8	100	100	100	100
Garancières-en-Beauce	12,82	100	100	100	100
Sonchamp – Greffiers	2,01	100	100	100	100
Sonchamp – La Hunière	3.61	100	100	100	100
Ablis – Mainguérin	3,49	100	100	100	100
La Celle-les-Bordes – Maupas	0.3	100	100	100	100
Orcemont	26,29	100	100	100	100
Orphin	43,08	100	100	100	100
Orsonville	5,25	100	100	100	100
Longvilliers – Petit Plessis	3.65	100	100	100	100
Prunay-bourg	13,5	100	100	100	100
Ponthévrard	32,76	100	100	100	100
Rochefort – Longvilliers	36,8	100	100	100	100
Orcemont – Les Rôtis	0.74	100	100	100	100
Saint-Arnoult-en-Yvelines	327,52	100	100	100	100
Sonchamp – bourg	25,79	100	100	100	100
Ablis-Les Vignes	112,2	100	100	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2021).

¹ Les réseaux collectant une charge < 2000 EH sont mentionnés pour information

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)¹

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

STEP	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Allainville	5,18	100	100	100	100
Boinville – Le Bréau	1,24	100	100	100	100
Sonchamp - Boutareine	4,13	100	100	100	100
Boinville – Bretonville	11,27	100	100	100	100
La Celle-les-Bordes bourg	49,14	0	0	0	0
Clairefontaine -en-Yvelines	43,77	-	-	-	100
Prunay – Craches	3,55	100	100	100	100
Orcemont – Etang Guillemet	2,14	100	100	100	100
Orcemont – Epinaye	1,8	100	100	100	100
Garancières-en-Beauce	12,82	100	100	100	100
Sonchamp - Greffiers	2,01	100	100	100	100
Sonchamp – La Hunière	3,61	100	100	100	100
Ablis – Mainguérin	3,49	100	100	100	100
la Celle-les-Bordes – Maupas	0,3	100	100	100	100
Orcemont	26,29	100	100	100	100
Orphin	43,08	100	100	100	100
Orsonville	5,25	100	100	100	100
Longvilliers – Petit Plessis	3,65	100	100	100	100
Prunay-bourg	13,5	100	100	100	100
Ponthévrard	32,76	0	100	100	100
Rochefort – Longvilliers	36,8	100	100	100	100
Orcemont – Les Rôtis	0,74	100	100	100	100
Saint-Arnoult-en-Yvelines	327,52	100	100	100	100
Sonchamp - bourg	25,79	100	100	100	100
Ablis-Les Vignes	112,2	100	100	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des ouvrages d'épuration est 94 (97 en 2021).¹ Les stations d'épuration d'une capacité < 2000 EH sont mentionnées pour information

¹ Les stations d'épuration d'une capacité < 2000 EH sont mentionnées pour information

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH) ¹

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

STEP	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Allainville	5,18	100	100	100	100
Boinville – Le Bréau	1,24	100	100	100	100
Sonchamp – Boutareine	4,13	100	100	100	100
Boinville – Bretonville	11,27	100	100	100	100
La Celle-les-Bordes bourg	49,14	0	0	0	0
Clairefontaine –en-Yvelines	43,77	-	-	-	100
Prunay – Craches	3,55	100	100	100	100
Orcemont – Etang Guillemet	2,14	100	100	100	100
Orcemont – Epinaye	1,8	100	100	100	100
Garancières-en-Beauce	12,82	100	100	100	100
Sonchamp – Greffiers	2,01	100	100	100	100
Sonchamp – La Hunière	3,61	100	100	100	100
Ablis – Mainguérin	3,49	100	100	100	100
la Celle-les-Bordes – Maupas	0,3	100	100	100	100
Orcemont	26,29	100	100	100	100
Orphin	43,08	100	100	100	100
Orsonville	5,25	100	100	100	100
Longvilliers – Petit Plessis	3,65	100	100	100	100
Prunay-bourg	13,5	100	100	100	100
Ponthévrard	32,76	0	100	100	100
Rochefort – Longvilliers	36,8	100	100	100	100
Orcemont – Les Rôtis	0,74	100	100	100	100
Saint-Arnoult-en-Yvelines	327,52	100	100	100	100
Sonchamp – bourg	25,79	100	100	100	100
Ablis- Les Vignes	112,2	100	100	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 89 (97 en 2021).

¹ Les stations d'épuration d'une capacité < 2000 EH sont mentionnées pour information

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP	Filières mises en œuvre	Conformité	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes En 2022
Allainville	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	4,05
Boinville – Le Bréau	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	0,56
Sonchamp – Boutareine	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	0,85
Boinville – Bretonville	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	4,20
La Celle-les-Bordes bourg	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	6,35
Clairefontaine –en- Yvelines	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	9,81
Prunay – Craches	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	0,59
Orcemont – Etang Guillemet	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ¹
Orcemont – Epinaye	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ¹
Garancières-en-Beauce	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ¹
Sonchamp – Greffiers	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	1,99
Sonchamp – La Hunière	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	6,84
Ablis – Mainguérin	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	2,90
la Celle-les-Bordes – Maupas	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	0
Orcemont	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	3,18
Orphin	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	11,42
Orsonville	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	2,07
Longvilliers – Petit Plessis	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	1,61
Prunay-bourg	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	5
Ponthévrard	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	10,45
Rochefort – Longvilliers	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	11,75
Orcemont – Les Rôtis	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ¹
Saint-Arnoult-en-Yvelines	Compostage : Compadrüe	Conforme	98,29
Sonchamp – bourg	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	4,92
Ablis-Les Vignes	Compostage : Compadrüe	Conforme	96,80
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Conforme	283.630

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = (TMS admis par une filière conforme) x 100
TMS total évacué par toutes les filières

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2021).

¹ Station d'épuration type « Lits plantés de Macrophytes » ou « Lits plantés de Macrophytes + Lagunes », sans évacuations de boues

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	171 488,37 €	391 933,57 €	1 071 494,37 €	121 199,00 €	1 270 533,00 € *
Montants des subventions en €	-	87 532,00 €	588 878,00 €	41 946 €	508 213,20 €
Montants des contributions du budget général en €	-	-	-	-	-

*comprend les travaux prévus pour le déplacement du collecteur à Ablis – ZA Ouest

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	679 104,90 €	609 438,68 €	706 944,76 €	654 953,31 €	585 633,94 €	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	227 742,68 € *	69 666,22 €	67 998,92 €	77 071,45 €	69 319,37 €
	en intérêts	3 807,09 €	157,34 €	136,13 €	86,72 €	76,47 €

*En 2018, Remboursement anticipé de deux emprunts (capital de 147 912,76 €)

4.3. Amortissements



Pour l'exercice [N], la dotation aux amortissements a été de :

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Amortissement de biens	626 307,40 €	637 950,65 €	655 530,40 €	692 175,03 €	821 357,25 € *
Amortissement de subventions	385 236,48 €	380 797,27 €	356 738,96 €	354 840,46 €	387 610,48 €

*L'augmentation est due à l'intégration de la commune de Clairefontaine-en-Yvelines

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude pour 2023	Etat d'avancement au 1 ^{er} mai 2023
Poursuite de la mise à jour des SDA anciens (Ablis, Allainville, Prunay, La Celle-les-Bordes, Garancières, Ponthévrard, ...) – Phases 2 et 3	Phase 1 : 100% Phase 2 : 90% Phase 3 : 50%
Etude préalable pour la mise en place de l'équipement et autosurveillance des DO, trop-plein, by-pass en tête de STEP : compris dans le SDA en cours	75% ¹
Répondre aux exigences des DUP concernant le diagnostic de l'assainissement dans les périmètres de protection des captages (St Arnoult, Rochefort, Sonchamp, Boinville)	30% ²
Modification des dossiers Loi sur l'eau des stations de Rochefort/Longvilliers, Ponthévrard (dans le cadre du SDA), Clairefontaine, La Celle-les-Bordes, Orphin et Orcemont	DLE Rochefort : 100% DLE Ponthévrard : 80% DLE Clairefontaine : 90%
Modification des scénarios SANDRE de 25 STEPs, des cahiers de vie de 24 STEPs et du Manuel d'autosurveillance de la STEP de St Arnoult (Ablis-Les Vignes a été modifié et est en cours de validation par la Police de l'Eau)	50% ³

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Etat d'avancement au 1 ^{er} mai 2023
Déplacement collecteur principal Ablis-Les Vignes (ZA Ouest) Etude faisabilité, Choix solution, choix entreprise, Demande subvention Travaux : démarrage en juin 2023	100% 0%
Installation d'un silo à boues à la station de La Celle-les-Bordes Plateforme retournement, Moe désigné DCE en cours	100% 0%
Réhabilitation des STEPs d'Ablis – Les Vignes (diffuseurs, déphosphatation, dégrilleur, ...) et St Arnoult (évacuation des boues, remise en route silo, dessableur, déphosphatation, ...) Moe désigné Demande de subvention Travaux prévus en septembre 2023	100% 0%

¹ Modélisation des DO et trop-plein par bureau d'études dans le cadre des SDA

² Réunion avec ARS réalisée sur difficultés, rapport hydrogéologue rendu, en attente de l'avis de l'ARS, hydrogéologue mandaté

³ Les dossiers SANDRE de St Arnoult- STEP, Ablis les Vignes – STEP et Ablis les Vignes – Réseaux sont validés par la Police de l'Eau et l'AESN

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 19 demandes d'abandon de créance et en a accordé 16.

3 536,15 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.0042 €/m³ pour l'année 2022 (0,003 €/m³ en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet : aucune opération mise en place par le SEASY en 2022.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services						
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	16 857	16 954	16 874	17 197	17 374	18 061
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	1	2	2	2	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	252,1	224,9	254,3	226,8	263	283,6
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,99	2,08	2,1	2,17	2,54	2,8
	Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,9%	99,9%	99,9%	99,9%	99,9%	99,91%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15	35	35	35	35
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%	100%	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	95%	88%	98%	97%	94%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	87%	88%	98%	97%	89%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0007	0	0	0.003	0.0042